

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: Moto Club Champignolais

E-MAIL: fabrice.pieltin@orange.fr

TÉLÉPHONE: 0660035230

ORGANISATEUR TECHNIQUE: PIELTIN Fabrice

N° D'ÉPREUVE FFM: 623

DATE: 21 avril 2025

LIEU: Champignol lez Mondeville 10200

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LORIN William	Licence : 082166
Président du Jury ou Arbitre*	DUJANCOURT Ludovic	Licence : 213445
Membre du Jury	CELCE Dominique	Licence : 231566
Membre du Jury	LACHUT Joël	Licence : 75397
Commissaire technique responsable	HARTZ Sébastien	Licence : 176183
Responsable du chronométrage	MAIERHOFER Morgane	Licence : 362568

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
65cc GRAND EST	7	11	65cc	
Trophée 450cc+	15		250cc2T, 300cc2T, 350cc4T, 450cc4T	
Trophée Vétérans Grand Est	40		125cc2T à 450cc4T	
Trophée 250cc	15		144cc2T, 150cc2T, 250cc2T ou 4T	
Trophée Féminine+ Motos anciennes	13/15*		125cc2T à 450cc4T + 125cc à 500cc	
Ligue 125cc	13		125cc2T	
Ligue 250cc/450cc	13/15*		125cc2T à 450cc4T	

Tarif:
Toutes Catégories: 50€
Hors délai: 90€
*13 ans = 125cc 2T et
15 ans > 125cc 2T

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr BRESSION Virginie-tel: 0374722161**

Nombre de secouristes **12pers ADPCTO CRENEY**

Hôpital le plus proche **Chaumont 51km, Troyes 64km**

Nombre d'ambulance(s) **2+1 ADPC**

Temps de trajet (en min) **42 ou 52mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **circuit-motocross-champignol.lez.mondeville**

Adresse **lieudit,moulin à vent,10200CHAMPIGNOL**

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1830m**

Largeur minimum de la piste **7m**

Largeur de la grille **30m**

Longueur de la ligne droite de départ **72m au pivot**

Nombre d'OCP* **17minimum**

*Officiels Commissaires de Piste



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **4 février 2025**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **06/02/2025**

P.O. Michel COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13 Rue Jean Moulin

54510 TOMBLAINE

Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: **19/02/2025**

NUMERO: **25/0142**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



N° d'épreuve FFM _____ 623
Moto-Club _____ Moto club Champignolais
N° d'affiliation _____ C0231
Date _____ lundi 21 Avril 2025
Lieu _____ Champignol lez Mondeville 10200
Organisateur technique _____ Fabrice PIELTIN
E-mail _____ Fabrice.pieltin@orange.fr
Téléphone _____ 0660035230

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

Lors du contrôle Administratif et Technique qui débute le dimanche 20 Avril 2025 à 16h.
Trois bracelets vous seront remis: Pilote, Accompagnateur, *Mécanicien/Panneauteur.

Zone Panneautage et Mécanique: seule la personne habilitée munie de son bracelet y sera admise (enfants et animaux interdits).

Si votre accompagnateur* n'arrive que le lendemain et que vous ne pouvez lui transmettre son bracelet: fournissez au contrôle administratif une enveloppe avec le nom de la personne le bracelet lui sera disponible sur demande de sa part au camion des entrées dès l'ouverture. Sans quoi le tarif des entrées lui sera appliqué sans possibilité de remboursement.

Environnement:

Des toilettes et des poubelles sont à votre disposition. Vous êtes accueillis dans une zone Natura 2000; respectez les infrastructures et les plantations existantes.

Classements et récompenses suivant le règlement LMGE 2025.

Les catégories Ligue 125cc et Ligue 250cc/450cc sont dotées de primes pour chaque manche, suivant le barème ci-dessous: Championnat MOTOCROSS CHAMPAGNE ARDENNE
Place 1: 60€, Place 2: 50€, Place 3: 40€, Place 4: 35€, Place 5: 25€, Place 6: 20€, Place 7: 15€, Places 8 à 10: 10€.

Les pilotes: Hors Ligue/Hors Championnat ne bénéficient pas de ces primes.

Les primes seront envoyées dans la semaine suivant l'organisation. Les Hors Ligue qui rentrent dans les dix sont à charge du club.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 6 Février 2025

F. PIELTIN

VISA DE LA LIGUE

DATE: 06/02/2025
P.O. Michel COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13 Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél: 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: 19/02/2025
NUMÉRO: 25/0142



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmotosport.fr
ffmoto.org

